



No de résolution  
ou annotation.

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 12 août 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller  
M. Sylvain Goudreault, conseiller  
M. Olivier Hamel, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. Richard Paquette, conseiller  
M. Daniel B. Bisson, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M<sup>o</sup> Sonia Paulus.

Sont aussi présentes : M<sup>me</sup> Sylvie Brunet, greffière  
M<sup>o</sup> Marisol Charland, directrice générale

SUR CE :

2009-08-289

### ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu

D'adopter l'ordre du jour suivant en retirant le point 5.1 :

1. Ordre du jour – Adoption.
2. Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 juillet 2009 – Adoption.
3. Listes de comptes à payer en date du 7 août 2009 – Adoption.
4. AVIS DE MOTION
5. RÈGLEMENTS
  - 5.1 Premier projet de règlement numéro P1-501-134 – Adoption.
  - 5.2 Premier projet de règlement numéro P1-501-135 – Adoption.
  - 5.3 Premier projet de règlement numéro P1-501-136 – Adoption.
  - 5.4 Règlement numéro 622 – Adoption.
6. RÉSOLUTIONS

**SERVICE DE L'URBANISME :**

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

6.1 *Demande de dérogation mineure – Propriété située au 2888, rue Mychline.*

- a) *Consultation*
- b) *Décision*

6.2 *Demande de dérogation mineure – Lot situé sur le boulevard des Promenades (4 438 504).*

- a) *Consultation*
- b) *Décision*

6.3 *Avis relatif à une demande d'achat du domaine hydrique de l'état – 1, 44<sup>e</sup> avenue.*

6.4 *Avis relatif à une demande d'achat du domaine hydrique de l'état – 4, 44<sup>e</sup> avenue*

**ADMINISTRATION :**

6.5 *Mutuelle de prévention de l'Union des Municipalités du Québec – Retrait.*

6.6 *Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail du Groupe AON – Adhésion.*

6.7 *Accès à l'autoroute 640 – Aménagement.*

6.8 *Santé et sécurité au travail – Programme de prévention personnalisé pour les chantiers.*

6.9 *Rémunération du personnel électoral.*

6.10 *Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Partenariat 2009-2010.*

6.11 *Séance du conseil – Modification du calendrier 2009.*

6.12 *Trésorier par intérim – Nomination.*

6.13 *Comité de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Nomination.*

6.14 *Programme Canada - Québec – Taxe d'accise sur l'essence – Modification.*

6.15 *Achat d'un terrain – Autorisation de signature d'une entente.*

6.16 *Responsable des communications et des relations avec les citoyens – Révision salariale.*

**SERVICE DE LA TRÉSORERIE :**

6.17 *Office municipal d'habitation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Budget 2009 – Approbation.*

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

**SERVICES COMMUNAUTAIRES :**

- 6.18 Contrats de services professionnels – Autorisation de signature.
- 6.19 Conférence annuelle du loisir municipal – Participation.
- 6.20 Cours de natation – Aide financière – Modification de la résolution 2009-07-277.
- 6.21 Fondation Rêves d'enfants – Aide financière.
- 6.22 Fête des Aînés – Aide financière.
- 6.23 Patrouille de secourisme – Aide financière.
- 6.24 Association de la Terrasse des Deux-Montagnes – Aide financière.
- 6.25 Camp de jour – Remboursements.

**SERVICES TECHNIQUES :**

- 6.26 Poste de pompage Sauvé – Octroi du contrat.
- 6.27 Régie de traitement des eaux usées – Rapport débits et charges – Acceptation.
- 6.28 Collecte des déchets domestiques dangereux – Octroi du contrat.

7. DIVERS

8. DÉPÔTS

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – juillet 2009.
- 8.2 Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – juillet 2009.
- 8.3 Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-08-290

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 JUILLET 2009

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
et résolu*

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2009 tel que soumis.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-291

**LISTES DES COMPTES À PAYER -  
APPROBATION**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'approuver les listes des comptes à payer en date du 7 août 2009 :*

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la somme de cent treize mille cent douze dollars et trente cents (113 112,30 \$).*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de deux cent quarante six mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars et quarante-quatre cents (246 491,44 \$).*
- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de huit cent deux mille sept cent cinquante et un dollars et vingt-sept cents (802 751,27\$).*

*De plus, que la trésorière par intérim soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-292

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO P1-501-135 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501  
AUX FINS DE PROHIBER LES  
SPECTACLES AVEC NUDITÉ DANS  
CERTAINES ZONES - ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'adopter le premier projet de règlement numéro P1-501-135, modifiant le règlement de zonage numéro 501, aux fins de prohiber les spectacles avec nudité dans certaines zones.*

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-293

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO P1-501-136 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501  
AUX FINS DE MODIFIER LES NORMES  
RELATIVES AUX CLÔTURES - ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'adopter le premier projet de règlement numéro P1-501-136, modifiant le  
règlement de zonage numéro 501, aux fins de modifier les normes  
relatives aux clôtures.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement  
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*... À 20 h 06, avant la lecture de la prochaine résolution, le conseiller  
Sylvain Goudreault se retire.*

2009-08-294

**RÈGLEMENT NUMÉRO 622 DÉCRÉTANT  
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU  
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE  
9-1-1 - ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 622 décrétant l'imposition d'une taxe aux  
fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement  
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*... À 20 h 07, le conseiller Sylvain Goudreault reprend son siège.*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2888, RUE  
MYCHLINE**

---

**a) Consultation**

*La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.*

*Personne ne se prononce sur cette celle-ci.*

**b) Décision**

2009-08-295

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2888, RUE  
MYCHLINE**

---

*CONSIDÉRANT QUE le 7 juillet 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure relativement à la réduction de la marge latérale existante pour le bâtiment situé au 2888, rue Mychline;*

*CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 2888, rue Mychline afin de permettre une marge latérale minimale de 1,29 m alors que le règlement de zonage exige une marge latérale minimale de 1,35 m ainsi que la marge latérale totale existante à 3,26 m alors que le règlement exige une marge latérale totale de 3,50 m.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE BOULEVARD  
DES PROMENADES (LOT 4 438 504)**

---

**a) Consultation**

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.*

*Personne ne se prononce sur cette celle-ci.*

*b) Décision*

2009-08-296

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE BOULEVARD  
DES PROMENADES (LOT 4 438 504)**

---

*CONSIDÉRANT QUE le 7 juillet 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure à l'effet de permettre l'affichage sur un terrain autre que celui où est situé le bâtiment principal;*

*CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 4 438 504, situé sur le boulevard des Promenades, à l'effet de permettre l'affichage sur un terrain autre que celui où est situé le bâtiment principal.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-297

**AVIS RELATIF À UNE DEMANDE D'ACHAT  
DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT –  
1, 44<sup>E</sup> AVENUE**

---

*CONSIDÉRANT la réception d'un avis relatif à une demande d'achat du domaine hydrique de l'état par le Centre d'expertise hydrique du Québec en date du 10 août 2009 pour l'emplacement située en front du lot 3 789 896 et d'une partie du lot 1 465 008 du cadastre du Québec;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*De refuser la proposition d'achat telle que présentée.*

*D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-298

**AVIS RELATIF À UNE DEMANDE D'ACHAT  
DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT – 4,  
44<sup>E</sup> AVENUE**

---

*CONSIDÉRANT la réception d'un avis relatif à une demande d'achat du domaine hydrique de l'état par le Centre d'expertise hydrique du Québec en date du 10 août 2009 pour l'emplacement située en front du lot 1 461 574 et d'une partie du lot 1 465 008 du cadastre du Québec;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*De refuser la proposition d'achat telle que présentée.*

*D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-299

**MUTUELLE DE PRÉVENTION DE L'UNION  
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC -  
RETRAIT**

---

*CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des Municipalités du Québec est échue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable de la santé et sécurité au travail;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne reconduise pas l'entente avec la Mutuelle de prévention de l'Union des Municipalités du Québec.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-300

**MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ  
ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU GROUPE  
AON - ADHÉSION**

---

*CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable de la santé et sécurité au travail;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac adhère à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail du Groupe AON.*

*D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-301

**ACCÈS À L'AUTOROUTE 640 -  
AMÉNAGEMENT**

---

*CONSIDÉRANT le rapport de la firme Dessau relativement à l'aménagement du nouvel accès à l'autoroute 640;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'accepter la proposition d'aménagement numéro 1 tel qu'apparaissant à l'étude du concept d'aménagement géométrique à l'intersection du boulevard des Pins avec la nouvelle collectrice projetée au sud de la nouvelle bretelle d'entrée vers l'autoroute 640, en date du 17 juin 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-08-302

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL –  
PROGRAMME DE PRÉVENTION  
PERSONNALISÉ POUR LES CHANTIERS

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'accepter l'offre de service de « Solution Santé Sécurité » aux fins de  
préparer le programme de prévention de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-  
Lac, tel que requis par la CSST et la Mutuelle de prévention, le tout pour  
un montant de neuf cents dollars (900 \$) plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-08-303

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL  
ÉLECTORAL

---

*CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale le 1<sup>er</sup> novembre  
prochain;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une grille salariale pour le  
personnel électoral;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*D'autoriser la rémunération du personnel électoral pour la tenue de  
l'élection générale du 1<sup>er</sup> novembre 2009, telle que détaillée dans le  
rapport de la présidente d'élection en date du 5 août 2009 modifié en date  
du 12 août 2009.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-08-304

CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE SAINT-EUSTACHE, DEUX-  
MONTAGNES ET SAINTE-MARTHE-SUR-LE-  
LAC – PARTENARIAT 2009-2010

---

*CONSIDÉRANT l'offre de partenariat de la Chambre de commerce et  
d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
aux fins de promouvoir les ressources et moyens disponibles pour appuyer  
la croissance des affaires et l'enrichissement collectif;*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*D'accepter l'entente de partenariat promotionnel 2009-2010 à intervenir  
entre les parties, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août  
2010, pour un montant de six mille dollars (6 000 \$).*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la  
municipalité, l'entente de partenariat.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-305

**SÉANCES DU CONSEIL – MODIFICATION  
AU CALENDRIER 2009**

---

*CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale le 1<sup>er</sup> novembre prochain;*

*CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 314.2 de la Loi sur les élections et  
les référendums, le conseil municipal ne peut siéger le 14 octobre 2009 tel  
que prévu à son calendrier 2009;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*De devancer au 1<sup>er</sup> octobre 2009, à 20 h la séance mensuelle du mois  
d'octobre du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-306

**TRÉSORIER PAR INTÉRIM - NOMINATION**

---

*CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 97 de la Loi sur les cités et villes,  
le conseil doit avoir un fonctionnaire appelé « trésorier » qui est le  
percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la municipalité;*

*CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la trésorière et de l'assistante-  
trésorière;*

*En conséquence :*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'entériner, en date du 10 août 2009, la nomination de monsieur Claude Simard comme trésorier par intérim, pour un minimum de 16 semaines, et ce, jusqu'au retour de la trésorière, le tout conformément à une entente à intervenir entre les parties.*

*Que celui-ci est autorisé à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la municipalité ainsi que tout autre document requérant la signature d'un trésorier.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-307

**COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE  
LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC  
- NOMINATION**

---

*CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11.1.6 du règlement numéro 558, concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le secrétaire du comité est nommé par le conseil municipal;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*De nommer monsieur Claude Simard, trésorier par intérim, secrétaire du comité de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, pour un minimum de 16 semaines, et ce, jusqu'au retour de la trésorière.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-308

**PROGRAMME CANADA - QUÉBEC - TAXE  
D'ACCISE SUR L'ESSENCE -  
MODIFICATION**

---

*CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Canada - Québec, une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence est transférée aux municipalités pour contribuer aux travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac bénéficie d'une contribution gouvernementale et désire mettre à jour la programmation des travaux éligibles;*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*Que le conseil accepte le dépôt de la programmation modifiée des travaux  
d'infrastructures datée du 17 juillet 2009.*

*D'informer la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires  
municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire des  
modifications apportées à la programmation de travaux approuvée par la  
résolution 2007-05-230.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-309

**ACHAT D'UN TERRAIN - AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

---

*CONSIDÉRANT QU'un acte de vente a été signé le 13 octobre 2004 en  
faveur du Centre de la Petite Enfance « Les Explorateurs » concernant le  
terrain portant le numéro de cadastre 3 093 013;*

*CONSIDÉRANT QU'une partie de terrain aménagée en piste cyclable a  
été incluse à cet acte de vente alors qu'elle n'aurait pas dû l'être;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de  
redevenir propriétaire de cette bande de terrain;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu*

*D'autoriser la directrice générale à signer une entente avec le Centre de la  
Petite Enfance « Les Explorateurs » relativement à une bande de terrain  
portant le numéro de cadastre 3 093 013 et ce, aux fins de préciser les  
conditions d'acquisition dudit lot.*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents  
nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

2009-08-310

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

**RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS  
ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS  
– REVISION SALARIALE**

---

*CONSIDÉRANT QUE suite au départ à la retraite de la personne désignée pour l'organisation des événements de la Ville, le poste n'a pas été comblé;*

*CONSIDÉRANT QU'en plus des tâches reliées à son emploi, l'employée a pris en charge l'organisation des événements de la Ville;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*De modifier le salaire de la responsable des communications et des relations avec les citoyens selon les recommandations de la directrice générale, et ce, rétroactivement au 17 avril 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-311

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – BUDGET  
2009 - ADOPTION**

---

*CONSIDÉRANT la présentation du budget d'opération, pour l'exercice financier 2009, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu*

*D'approuver le budget 2009 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac daté du 18 juin 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-08-312

CONTRATS DE SERVICES  
PROFESSIONNELS - AUTORISATION DE  
SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, par le biais de son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, offre à ses citoyens des activités de formation et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des contrats de services professionnels doivent être signés par chacun des professeurs spécialisés;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
et résolu

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous les contrats de services professionnels à intervenir pour des activités de loisirs.

D'autoriser le Service de la trésorerie à payer aux professeurs les montants prévus à chacun de leur contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-08-313

CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR  
MUNICIPAL - PARTICIPATION

---

CONSIDÉRANT la demande présentée par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire relativement à la tenue d'une conférence sous le thème « Le loisir comme moteur de développement »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
et résolu

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à assister à la 10<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Trois-Rivières, les 23, 24 et 25 septembre 2009 le tout pour un montant de six cent quatre-vingt-cinq dollars (685 \$) plus toutes taxes applicables.

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*De plus, que toutes ses dépenses lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-314

**COURS DE NATATION – AIDE FINANCIÈRE-  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION  
NUMÉRO 2009-07-277**

---

*CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de la transcription du montant à rembourser;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*De modifier la résolution numéro 2009-07-277 en indiquant un montant à rembourser de soixante-cinq dollars et cinquante-huit cents (65,58 \$) au lieu de cent quatre-vingt-sept dollars et trente-sept cents (187,37 \$).*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-315

**FONDATION RÊVES D'ENFANTS – AIDE  
FINANCIÈRE**

---

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la « Fondation Rêves d'enfants » en date du 6 juillet 2009;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*D'accorder une aide financière au montant de deux cents dollars (200 \$) à la Fondation Rêves d'enfants dans le cadre du « Tournoi de balle pour un Rêve – Classique Élory Grignon ».*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 12 août 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-08-316

**FÊTE DES AÎNÉS – AIDE FINANCIÈRE**

---

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité de la fête des Aînés;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault, appuyé par le conseiller Yves Legault, et résolu*

*D'accorder une aide financière de mille cinq cents dollars (1 500 \$) au Comité de la fête des Aînés pour l'organisation du souper annuel qui se tiendra le 2 décembre prochain au centre communautaire.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-317

**PATROUILLE DE SECOURISME – AIDE FINANCIÈRE**

---

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault, appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson, et résolu*

*De verser une contribution volontaire de cent dollars (100 \$) à l'organisation « Québec Secours » à titre de mesures compensatoires pour les frais encourus en matière de logistique et de soutien au fonctionnement d'une patrouille de type secourisme sur le corridor de la piste cyclable « La Vagabonde ».*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-318

**ASSOCIATION DE LA TERRASSE DES DEUX-MONTAGNES – AIDE FINANCIÈRE**

---

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association de la Terrasse des Deux-Montagnes;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'accorder une aide financière de deux cent cinquante dollars (250 \$) à  
l'Association de la Terrasse des Deux-Montagnes pour l'organisation de la  
3<sup>e</sup> édition de la « Fête des voisins » qui se tiendra le 15 août 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-319

**CAMP DE JOUR – REMBOURSEMENTS**

---

*CONSIDÉRANT les rapports soumis par la responsable des loisirs  
concernant des demandes de remboursement pour les camps de jour;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs,  
de la culture et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des  
annulation de participation aux camps de jour, le tout conformément aux  
rapports soumis le 31 juillet et le 5 août 2009 par la responsable des  
loisirs.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-320

**POSTE DE POMPAGE SAUVÉ – OCTROI  
DU CONTRAT**

---

*CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour les travaux du poste de  
pompage Sauvé;*

*CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;*

*CONSIDÉRANT le rapport de la firme « BSA Groupe Conseil » suite à  
l'analyse des soumissions reçues;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'accorder le contrat relatif aux travaux au poste de pompage Sauvé à la compagnie « Plomberie Brébeuf inc. », pour un montant deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingts dollars (297 280 \$), incluant dix-sept mille trois cents dollars (17 300 \$) d'imprévus, plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-321

### **RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - RAPPORT DÉBITS ET CHARGES - ACCEPTATION**

---

*CONSIDÉRANT le rapport produit par EnviroServices inc. en mai 2009 relativement à une évaluation des débits et charges des villes tributaires de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*Que le conseil entérine le rapport d'EnviroServices inc., version finale numéro 776-010 datée de mai 2009, et accepte les débits et charges tels qu'établis audit rapport pour chacune des villes membres.*

*Que le conseil accepte que ces données constituent la base pour une nouvelle entente pour la Régie d'assainissement des eaux et pour un règlement d'emprunt en ce qui a trait au partage des coûts pour la Régie d'assainissement des eaux et la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-08-322

### **COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX - OCTROI DU CONTRAT**

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire tenir une collecte de résidus domestiques dangereux le 3 octobre 2009;*

*CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac de se joindre à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lors de la tenue de celle-ci;*

*CONSIDÉRANT les demandes de soumissions auprès de trois (3) entreprises spécialisées dans la collecte des résidus domestiques dangereux;*

*Le 12 août 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*CONSIDÉRANT le rapport de recommandations du coordonnateur au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, en date du 7 juillet 2009;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
et résolu*

*D'accepter l'offre de service de « Clean Harbors Québec inc. » relativement à la collecte des résidus domestiques dangereux, le 3 octobre 2009, pour un montant de seize mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-sept cents (16 590,57 \$), frais fixes inclus, plus toutes taxes applicables, plus les frais la tonne métrique pour le traitement des résidus domestiques dangereux, le tout tel que détaillé à l'offre de service.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT**

*Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – juillet 2009.*

*Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – juillet 2009.*

*Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

**Le 12 août 2009**



No de résolution  
ou annotation

2009-08-323

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
et résolu*

*De lever la séance à 20 h 44.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

MAIRESSE

---

GREFFIÈRE

Le 12 août 2009